

# **Règlement du concours culinaire**

## **« Entrée salée »**

### **Samedi 8 septembre 2018**

#### **1. Organisation**

Un concours pâtissier pour les enfants et les adultes "Entrée salée" est organisé par la Municipalité d'Althen des Paluds, dans le cadre de la Fête des Associations, Artisans et Commerçants.

#### **2. Conditions de participation**

Le concours de cuisine "Entrée salée" est ouvert à tout cuisinier amateur.

La participation au concours est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Inscription sur place le samedi 8 septembre 2018, à 11h, place de l'Europe (au local du tennis).

#### **3. Lieu du concours et date**

Le concours "Entrée salée" se déroulera le samedi 8 septembre 2018 de 11h à 12h, place de l'Europe à Althen des Paluds.

#### **4. Déroulement du concours**

A 11h30, sous la pergola du local du tennis, le jury goûte les préparations et délibère. Une remise des prix aura lieu après la délibération, à 12h.

#### **5. Le jury**

Le jury, choisi par l'organisateur, sera composé de 5 personnes maximum, représentant les acteurs locaux en lien avec la restauration, et la municipalité. Le jury s'engage sur sa neutralité et son objectivité.



## 6. Principe du concours

Les participants ont pour mission de présenter au jury une entrée salée. Les participants présentent leur préparation terminée intégralement. Ils ne la cuisinent pas sur place. Cette préparation devra pouvoir être partagée pour être dégustée par les membres du jury. Le reste de la préparation pourra être dégusté lors de l'apéritif qui suivra la remise des prix.

## 7. Attribution des points

Le jury établira un classement en fonction des critères suivants :

- le plaisir gustatif (noté sur 8 points)
- l'aspect visuel, la présentation de la préparation (notée sur 6 points)
- l'originalité/créativité de la préparation (notée sur 6 points)

La note finale sera le total sur 20 de ces 3 notes.

## 8. Les prix

La remise des prix aura lieu à l'issue du concours.

## 9. Préparation

Les participants s'engagent à utiliser des produits consommables et à respecter les règles élémentaires d'hygiène lors de la préparation.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas d'allergie ou autres réactions.

